



DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Tarifs et conditions de vente

Pompes Funèbres SARL COMBET PERE ET FILS

Tarif en vigueur à compter du 01/01/2026

établis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires

Dénomination sociale et forme juridique	SARL COMBET PERE ET FILS au capital social de 7622.45 euros
Numéro d'inscription	354 055 295 R.C.S. Aubenas, n° SIREN 354055295
Adresse du siège social	11 AVENUE FELIX CHALAMEL, 07700 BOURG-SAINT-ANDEOL
Adresse de l'établissement	11 AVENUE FELIX CHALAMEL, 07700 BOURG-SAINT-ANDEOL
Représentant légal ou responsable de l'établissement	David COMBET, Dirigeant
Numéro d'habilitation de l'établissement	N°26-07-0010 délivrée par le préfet de L'Ardèche, délivré le 03/06/2026
Prestations pour lesquelles l'établissement est habilité	• Transport de corps avant et après mise en bière ; • Organisation des obsèques ; • Soins de conservation : activité sous-traitée par l'entreprise individuelle : « PRAXIS THANATOPRAXIE » domiciliée 212, avenue du Mont Ventoux à CABARET-SUR-AIGUES (84850) ; • Fourniture de housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ; • Gestion et utilisation d'une chambre funéraire située - J1, avenue Félix Chalamel à BOURG-SAINT-ANDÉOL (07700) ; • Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ; • Fourniture de personnel, objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ;
- les frais avancés pour votre compte lorsqu'ils sont dus : la vacation de police lorsque l'opération est soumise à surveillance, et la redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une (sommes reversées sans majoration).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles. Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Comment lire notre tarif

La notice d'information aux familles est à votre disposition en libre-service dans cette agence, affichée en vitrine et publiée sur notre site internet : [Organisation d'obsèques à Bourg-Saint-Andéol - Etablissements Combet](#).



Chambre Funéraire Combet

Chemin du Cimetière 07700 Bourg-Saint-Andéol

Tél : 04 75 54 75 76

Email : contact@etscombet.fr

Site Internet : <https://groupecombet-ardeche.fr>

Habilitation : 20-07-0010

Tarif Général

En cas de désaccord persistant et sous réserve des conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation, vous pourrez vous adresser gratuitement au Médiateur de la consommation dont nous relevons afin de trouver une solution amiable : CM2C - 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris - <https://www.cm2c.net>

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obseques>).

Liste des prestations obligatoires

- Retrait d'une **prothèse** fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).
- Soins de conservations** ou thanatopraxie peuvent être exigés en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou de la compagnie aérienne
- Housse mortuaire** en cas de transport avant mise en bière.
- Cercueil** (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche, quatre poignées et plaque d'identité.
- Cercueil hermétique** muni d'un filtre épurateur dans les cas suivants :
 - Si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles dont la liste est fixée par l'article R. 2213-2-1 du CGCT
 - En cas de dépôt du corps soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours
 - En cas de rapatriement international et selon les exigences du pays de destination et du fret
 - Dans tous les cas où le préfet le prescrit.
- En cas d'inhumation** : Les prestations de creusement de la fosse ou d'ouverture/fermeture du caveau nécessaires à la dépose du cercueil (Art. L. 2223-19 du CGCT).
- En cas de crémation** : L'opération de crémation proprement dite (Art. L. 2223-19 du CGCT) et la fourniture d'une **urne cinéraire** ou d'un cendrier cinéraire pour recueillir les cendres (Art. L. 2223-18-1 du CGCT).
- Vacation de police** (article R. 2213-48 du CGCT)
- Redevance de crémation** (si prévue par le gestionnaire du crématorium)

Texte de loi référent : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022753209>

SARL COMBET PERE ET FILS – Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €, immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07029652, immatriculée au RCS Aubenas B 354 055 295, dont le siège social est situé 11 Avenue Félix Chalamel, 07700 Bourg-Saint-Andéol, représentée par David COMBET en qualité de Gérant. SIREN : 354055295. Numéro de TVA FR86354055295. Code APE 8690A. Médiateur de la consommation : CM2C - 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris - <https://www.cm2c.net>.

Tarif Général

Les prix sont exprimés TTC

(*) : Prestations sous-traitées

Mis à jour le 05/10/2026

Chambre Funéraire		Taux TVA	Montant (TTC)
Chambre funéraire confrère	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	Sur devis
Frais d'arrivée 0% de TVA	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	0 %	Sur devis
Frais d'arrivée à 10%TVA	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	10 %	Sur devis
Frais d'arrivée à 20% TVA	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	Sur devis
Frais de séjour en chambre mortuaire	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	Sur devis
Frais de séjour en hôpital	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	0 %	Sur devis
Funerarium	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	390,00 €
Journée supplémentaire en chambre funéraire	Vendu par Jour Prestation non obligatoire	20 %	Sur devis
Location du laboratoire	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	150,00 €
Séjour en case réfrigérée	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	220,00 €
Séjour en cercueil fermé	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	220,00 €
Table refrigerante	Vendu par Individuelle Prestation non obligatoire	20 %	140,00 €

Conditions Générales de Vente (CGV) – SARL COMBET PERE ET FILS

Nom de la société : SARL COMBET PERE ET FILS
Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)
Adresse du siège social : 11, Avenue Felix Chalamel 07700 Bourg Saint Andéol
Numéro SIRET : 354 055 295 R.C.S. Romans
Capital social : 7622.45 Euros
Téléphone : 04 75 54 75 76
E-mail : contact@etscombet.fr

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les droits et obligations des parties dans le cadre des prestations de services funéraires fournies par SARL COMBET PERE ET FILS.

Article 2 - Prestations proposées

La société propose notamment les services suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Organisation complète des obsèques (inhumation, crémation).
- Transport du défunt avant et après mise en bière.
- Fourniture du cercueil et des accessoires funéraires.
- Soins de conservation et toilette mortuaire.
- Mise à disposition d'une chambre funéraire.
- Organisation des cérémonies religieuses ou civiles.
- Formalités administratives liées au décès.
- Marbrerie funéraire et entretien des sépultures.
- Transports sanitaires par Taxi, VSL, Ambulances et TPMR.

Cette liste n'est pas limitative et peut être adaptée en fonction des besoins spécifiques du client.

Article 3 - Tarifs et modalités de paiement

Les prix des prestations sont déterminés selon :

- Un devis préalablement établi et remis au client, conformément à la réglementation en vigueur.
- La tarification en vigueur au moment de la signature du contrat.
- Les prestations supplémentaires demandées par le client.

3.2 Modalités de paiement

Le règlement peut s'effectuer par :

- Chèque, virement, carte bancaire ou espèces.
- Financement par un organisme tiers (assurance obsèques, mutuelle, etc.).

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis. Le solde devra être réglé selon les conditions mentionnées dans le devis, ou à défaut à réception des commandes, ou immédiatement après l'exécution des services.

Article 4 - Devis et acceptation des prestations

- Un devis détaillé est remis gratuitement au client avant toute prestation.
- La validation du devis par signature vaut acceptation sans réserve des présentes CGV.
- Toute modification demandée après acceptation du devis pourra faire l'objet d'un avenant.

Article 5 - Délai de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation de 14 jours.

Article 6 - Obligations de la société

La société s'engage notamment à :

- Assurer un service digne et respectueux.
- Respecter les volontés du défunt et de la famille dans la limite de la légalité.
- Exécuter les prestations conformément au devis accepté.

Article 7 - Obligations du client

Le client s'engage notamment à :

- Fournir toutes les informations et documents nécessaires à l'organisation des obsèques.
- Régler les prestations selon les modalités convenues.
- Respecter les règles et réglementations en vigueur.

Article 8 - Responsabilité

La société ne saurait être tenue responsable, notamment :

- Des retards dus à des causes extérieures (administrations, conditions météorologiques, etc.).
- De toute erreur ou omission liée à des informations fournies par le client.
- Des dommages indirects causés par un retard ou une annulation de prestation.

Article 9 - Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être formulée par écrit à : contact@etscombet.fr

Ou par courrier :

SARL Combet Père et Fils

11, avenue Félix Chalamel 07700 Bourg Saint Andéol

En cas de litige, le client peut saisir le **médiateur de la consommation** désigné par la société :

- **Nom :** CM2C
- **Adresse :** 49 rue de Ponthieu 75008 PARIS
- **Téléphone :** 01 89 47 00 14
- **Site internet :** cm2c@cm2c.net

Le recours au médiateur est gratuit. En cas d'échec, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du siège de l'entreprise.

Article 10 - Protection des données personnelles

Les informations collectées sont traitées conformément au **RGPD**. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant la société.

Article 11 - Force majeure

La société ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure (catastrophes naturelles, pandémie, grèves, etc.).

Article 12 - Modification des CGV

Les présentes CGV peuvent être modifiées à tout moment. Toute modification sera applicable immédiatement pour les nouvelles prestations.

Article 13 - Acceptation des CGV

Toute signature d'un devis ou utilisation des services implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Fait à Bourg Saint Andéol, le 06/10/2026